

# Règlement du jeu concours Predictis x Unione Corsa

**En participant au jeu-concours Predictis x Union Corsa, vous déclarez accepter ce règlement.**

- 1. Organisation** – La société qui organise ce jeu concours est Predictis, SAS au capital de 500.000 euros, dont le siège social est sis 14 rue de la Ferme, 92100 Boulogne-Billancourt, Courtier en assurance, en opération de banque et en service de paiement, et mandataire non exclusif en opération de banque et en service de paiement, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n°411 415 565.
- 2. Dates** – Predictis organise un jeu-concours gratuit sans obligation, ci-après dénommé « Jeu concours Predictis » du 25/11/2024 à 10h au 6/12/2024 à 18h00, heure de Paris.
- 3. Participants** – Ce jeu-concours gratuit sans obligation est exclusivement ouvert aux personnes majeures à la date du début du Jeu, et résidant en France métropolitaine. Sont exclues du Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions énoncées dans le présent règlement. Predictis se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessous exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement, ainsi que les lois et règlements français applicables en la matière.
- 4. Modalités de participation** – Les personnes pouvant participer au jeu concours sont exclusivement les personnes présentes lors de l'évènement du 25/11/2024 à 10h au 6/12/2024 à 18h00. Pour participer, ces personnes devront avoir accepté le règlement du jeu et avoir

- Liker le post Instagram qui mentionne le concours
- Tagué 3 amis sur Instagram
- Complété le formulaire d'inscription mis à disposition.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement entraînera une disqualification et l'impossibilité de remporter le lot éventuellement attribué. Tout participant suspecté de fraude pourra être exclu du Jeu par Predictis sans que ladite société n'ait à en justifier. Plus généralement, toute tentative de perturbation du processus normal du déroulement du Jeu entraînera une disqualification du participant. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

- 5. Désignation du gagnant** – Les gagnants, tirés au sort le **6/11/2024 lors d'un live à 21h**, seront sélectionnés par une personne neutre, afin de garder l'impartialité du jeu. Le tirage au sort sera réalisé sur [plouf-plouf.fr](http://plouf-plouf.fr)
- 6. Annonce du gagnant** - Les gagnants seront contactés dès le lendemain de l'évènement précédemment cité.

Les gagnants se verront remettre les biens en main propre après l'annonce du gain. Les gagnants devront en retour signer une attestation de réception du lot.

**7. Gain :**

- **1 er gain** : 1 paires de crampons d'une valeur de 220€.
- **2ème gain** : 1 maillot de l'équipe de France replica à 100€

Les gains ne sont valable qu'une seule fois, et ne sont non cumulables et non remboursables. Le bien est accepté tel qu'il est annoncé. Il ne pourra être ni échangé contre sa valeur en espèces ou contre tout bien ou prestation quelconque, ni repris, ni faire l'objet d'une contrepartie ou d'un équivalent financier. La revente ou le transfert des lots, par quelque moyen que ce soit, sont strictement interdits.

Aucun changement (de date, de prix etc.) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à Predictis. Il est précisé que Predictis ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du bien prévu ci-dessus.

En tout état de cause, le participant est seul responsable de son gain et de son utilisation. Au moment de la remise du bien, après l'annonce du gagnant, Predictis se réserve la possibilité de remplacer le bien par un bien d'une valeur équivalente ou de remplacer un lot par le versement de sa valeur en espèces en prenant l'Euro comme monnaie de référence, si des circonstances extérieures l'y contraignent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être réclamée à cet égard. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

- 8. Responsabilité** – La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation de caractéristiques et des limites du réseau internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Predictis ne pourra être tenue responsable, notamment, des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné. A ce titre, les participants s'engagent à se conformer aux lois en vigueur. Predictis ne garantit pas que le formulaire d'inscription soit accessible sans interruption, que le site fonctionne et ne contienne pas d'erreurs informatiques ou

des défauts. La responsabilité de Predictis ne pourra être engagée sur ce fondement. Predictis ne pourra pas davantage être tenu pour responsable des dysfonctionnements techniques du Jeu, si les participants ne parvenaient pas à se connecter au formulaire d'inscription ou à jouer, si les données relatives à l'inscription ne parvenaient pas pour une raison quelconque non imputable à Predictis, lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter ou en cas de problèmes d'acheminement du courrier électronique. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre. La participation au Jeu est de la seule responsabilité des participants. Predictis ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé notamment aux participants, aux équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou toutes conséquences directes ou indirectes pouvant découler, notamment de leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. Predictis ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. Dans tous les cas, la société se réserve la possibilité de prolonger la période de participation. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. Predictis ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, etc.), cas fortuits ou faits d'un tiers, privant notamment partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au Jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains. Predictis ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des gains par les participants bénéficiaires.

De même Predictis, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des lots par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à Predictis, ni aux sociétés prestataires ou partenaires. Predictis ne pourra être tenue responsable d'une quelconque incapacité qui empêcherait les gagnants de bénéficier du lot.

- 9. Données personnelles des participants** – Les informations collectées pour participer au Jeu sont exclusivement destinées à Predictis. Nous vous informons que vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rétractation, à l'oubli, de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de vos droits, question ou réclamation au sujet de vos données, adressez un courriel à : [dpo@predictis.fr](mailto:dpo@predictis.fr) ou un courrier à PREDICTIS – DPO, 14 rue de la ferme, 92100 Boulogne-Billancourt.

Le gagnant autorise Predictis à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques ses coordonnées, sur quelque support que ce soit, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de son lot.

**10. Litige et réclamation** – Predictis se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du Jeu. Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du Jeu à Predictis. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de Predictis ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.

De convention expresse entre le participant et Predictis, seuls les systèmes et fichiers informatiques de Predictis feront foi. Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, ladite société pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par Predictis.

**11. Droit applicable** – Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application du présent règlement, la contestation sera soumise à l'appréciation souveraine des tribunaux français compétents.